



FICHE D'INSCRIPTION
Association Sportive
 Collège Victor Hugo – Puiseaux
 Année 2023-2024



Document à remettre à un professeur d'EPS avec la cotisation annuelle :

CADRE RESERVE AU SECRETAIRE (ne pas remplir)

N° de licence : AS 18614.....

Dossier transmis par : Professeur EPS :.....

Elève	Autorisation parentale	Engagement sportif	Droit à l'image
Cotisation : 15 euros	20 euros	Liquide / Chèque N° :.....	

L'ELEVE

NOM : **PRENOM :**

Né(e) le : **Classe :** ...^{ème} **Régime :** DP4 Externe(1)

Depuis quelques années, le collège s'engage sur les compétitions de sport partagé (élèves en situation de handicap), merci de spécifier si votre enfant :

Bénéficie d'un dossier MDPH

est inclus dans le dispositif ULIS

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), père, mère, tuteur, responsable légal(1)

Demeurant à (adresse) :.....

Téléphone (s) :.....OU.....

Mail du responsable légal (**obligatoire**) :

.....@.....

- Autorise mon enfant à participer aux activités de l'association sportive de l'établissement (pause méridienne et parfois le mercredi) et aux compétitions UNSS (mercredi après-midi).
- Autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS sur le portail dédié (OPUSS) à renseigner les rubriques suivantes : NOM, Prénom, Sexe, date de naissance, Téléphone, Adresse Etc...
- Autorise mon enfant à emprunter les transports mis en place.
- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical. :

OUI NON(1)

- Règle la somme de 20 euros 15 euros* en Espèces Chèque (ordre : AS Puiseaux)

Cette somme comprend : le prix de la licence UNSS, les transports, l'achat de matériel utilisé lors des entrainements

- Atteste avoir pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS(lien sur le site de l'établissement, rubrique « Association sportive »).

Fait à : **Le...../...../202....**

Signature :

(*) 15 euros par élève si fratrie

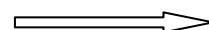
(1) rayer la mention inutile

ENGAGEMENT DU SPORTIF

J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à :

- Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi
- Respecter l'animateur, l'arbitre, le juge en acceptant toutes ses décisions
- Respecter les installations et les transports mis à ma disposition
- Respecter les adversaires en restant modeste, honnête, fair-play
- Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année
- Représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives

Signature de l'élève :



<p>Mention sur le droit à l'image :</p>	<p>Signature:</p>
<p><i>Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.</i></p>	<p>(précédée de la mention manuscrite “Lu et approuvé”) (non obligatoire)</p>
<p>Mention sur le RGPD :</p>	<p>Signature:</p>
<p><i>Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.</i></p>	<p>(précédée de la mention manuscrite “Lu et approuvé”)</p>
<p>Mention sur les Assurances & le Règlementaire :</p>	<p>Signature:</p>
<p><i>Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.</i></p>	<p>(précédée de la mention manuscrite “Lu et approuvé”)</p>